



# COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD

www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62  
greffe@levaud.ch  
Contr. habitants 022 366 45 25  
Bur. étrangers habitant@levaud.ch  
Bourse 022 366 45 29  
bourse@levaud.ch  
Téléfax 022 366 45 26

**CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1261 LE VAUD**

Le Vaud, le 9 mars 2015  
CR/ba-10.03

Délégués municipaux : M. C. Renaud, Municipal  
M. E. Cretegny, Municipal  
Mme C. Landeiro, Syndique

## **Préavis municipal No 22/2015**

### **Aménagement d'un arrêt de bus route de Marchissy**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s.

#### **Introduction**

Dans le préavis N°7/2012, il avait été mentionné l'étude de deux variantes pour les arrêts de bus afin de choisir la solution la plus optimale.

Une des variantes concernait le centre du village (secteur 1), et la deuxième (secteur 2) depuis le battoir jusqu'à l'embranchement du chemin de l'Ouche.

Dans le secteur 1, l'arrêt de bus est actuellement situé en plein centre de la localité. Les personnes transportées attendent d'un côté, sur le devant de la fontaine, et de l'autre, sur un trottoir collé à une propriété villageoise privée. La Municipalité estime que cet endroit n'est pas convenablement sécurisé, de par le manque de place d'attente et du fait que les voitures ont suffisamment d'espace pour dépasser les cars postaux lorsque ces derniers sont immobilisés.

De plus, dès la rentrée scolaire 2015-2016, afin de mettre en application HarmoS, notre commune a été choisie pour être un pôle 5-8, regroupant les élèves concernés pour les villages allant de Saint-George à Bassins. La projection du nombre d'élèves s'élève à environ 277 enfants, ce qui équivaut à un volume d'environ 200 personnes transportées.

Au vu des éléments énoncés, la Municipalité a décidé d'approfondir l'étude de l'arrêt de bus sur le secteur 2 (battoir, chemin de l'Ouche), se situant au plus près du centre scolaire.

Plusieurs séances de travail avec le bureau RWB ont permis d'aboutir au projet que nous vous présentons dans ce préavis. L'examen préalable du projet a été soumis à la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) en juillet 2014. En octobre 2014, ledit Service nous retournait un préavis positif.

## **Objectif de l'étude**

---

Le but de l'étude est de fournir à la Municipalité un projet d'ouvrage pour être présenté au Conseil communal. Celui-ci comprend les demandes d'autorisations jusqu'à la procédure d'appel d'offres, afin de pouvoir définir et chiffrer les travaux à réaliser de manière précise.

## **Projet**

---

L'emplacement de cet arrêt de bus se situe sur la route de Marchissy entre le chemin de la voirie qui mène à l'école et le « battoir ».

- Sur une longueur d'environ 100 mètres, l'axe de la chaussée sera progressivement déplacé côté lac afin de permettre la réalisation d'un abri-bus de chaque côté de dite route ainsi qu'une zone d'attente,
- Côté Jura, le trottoir est élargi pour la sécurité des usagers,
- Un îlot central est prévu afin d'éviter le dépassement des bus à l'arrêt,
- Un éclairage public et de sécurité sera adapté pour la nouvelle affectation de ce tronçon routier,
- Le ralentisseur en pavé sera supprimé en raison des nuisances sonores annoncées par plusieurs personnes résidant à proximité,
- Le bitume sera fait depuis l'intersection du chemin de la Rouette et la Route de Marchissy jusqu'à l'ancien emplacement du ralentisseur.

### Emprise de terrains :

Sur la parcelle 592, propriété de Martine Cretegnny et Laurent Viquerat, une emprise d'environ 60 m<sup>2</sup> a été négociée avec les propriétaires. La cession sera gratuite. En contrepartie, un mur de soutènement sera réalisé le long de la future limite de propriété.

Sur les parcelles 237 et 238, propriétés des cohéritiers de feu Georges Christinet et avec la participation de Me Crot, notaire et exécuteur testamentaire de dite succession, un accord a été trouvé en la forme d'une inscription, au Registre Foncier, d'une servitude d'usage. Cette solution permet de ne pas prétérer les droits à bâtir sur les deux parcelles.

## Coût

---

Coût des travaux selon soumissions rentrées comprenant :

1)	Génie civil, marquage, éclairage public, divers et imprévus	CHF 432'000.-
2)	Honoraires et prestations, abris-bus, arborisation, géomètre et frais divers	CHF 113'502.-
		-----
	Total général hors taxe	CHF 545'502.-
	TVA 8%	CHF 43'640.-
	Total TTC	CHF 589'142.-
		=====

## Financement

---

Coût total TTC		CHF 589'142.-
Subventions du Conseil Régional	-	CHF 129'000.-
Subvention cantonales	-	CHF 45'400.-
		-----
<b>Coût pour la commune TTC</b>		<b>CHF 414'742.-</b>

## Conclusions

---

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal

- *vu le préavis municipal No 22/2015 : Aménagement d'un arrêt de bus route de Marchissy,*
- *ouï le rapport de la Commission des Finances,*
- *ouï le rapport de la commission ad'hoc chargée d'examiner ce préavis,*
- *attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

décide :

- ***d'accorder à la Municipalité de Le Vaud un crédit d'ouvrage de CHF589'142.- pour l'aménagement d'un arrêt de bus route de Marchissy,***
- ***d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 415'000.-,***

- **d'autoriser la Municipalité à amortir sur 30 ans, par le compte 430.3310, le financement de ce crédit par l'emprunt,**
- **d'autoriser la Municipalité à signer une servitude d'usage sur les parcelles 237 et 238 de la succession de feu Georges Christinet.**

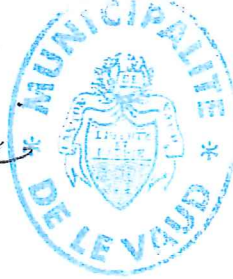
Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 9 mars 2015, pour être soumis au Conseil communal de Le Vaud.

**Au nom de la Municipalité**

**La Syndique**



**C. Landeiro**

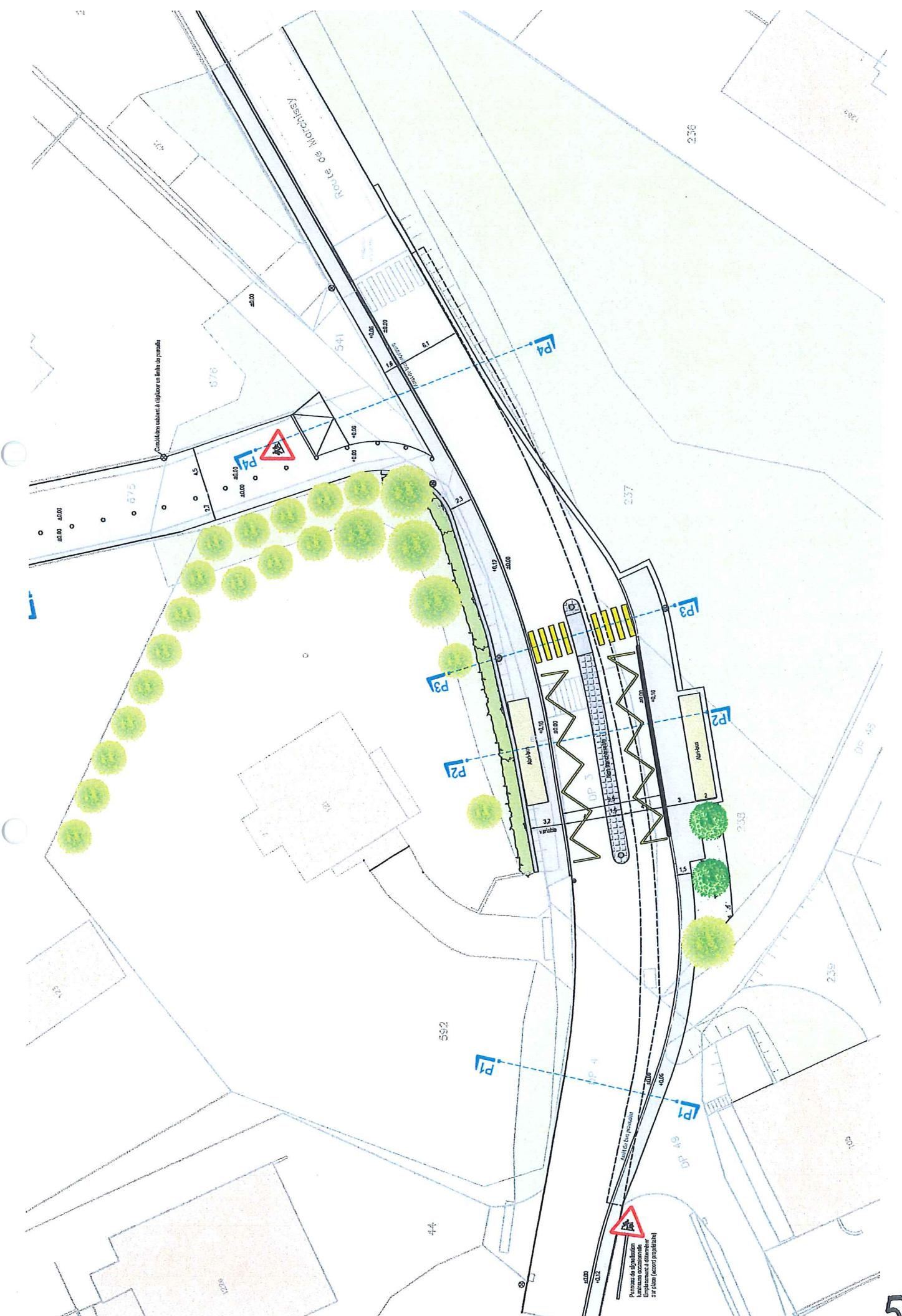


**La Secrétaire**



**B. Aellen**

Annexes (4) : Plans aménagement et emprises + profil + exemple du projet



Condițiile recomandate la alegerea și amplasarea în linia de parcare

Planurile de iluminat sunt concepute în funcție de condițiile de iluminare recomandate în proiect (conform proiectului)

**rub hydroconcept stärt**

**Commune de Le Vaud**  
Aménagement de l'arrêt de bus

Plan des emprises définitives  
Situation 1:200

N° plan	Date	Prod.	CP	Format	
11001-01	11.03.2014	EH	CC	A3	

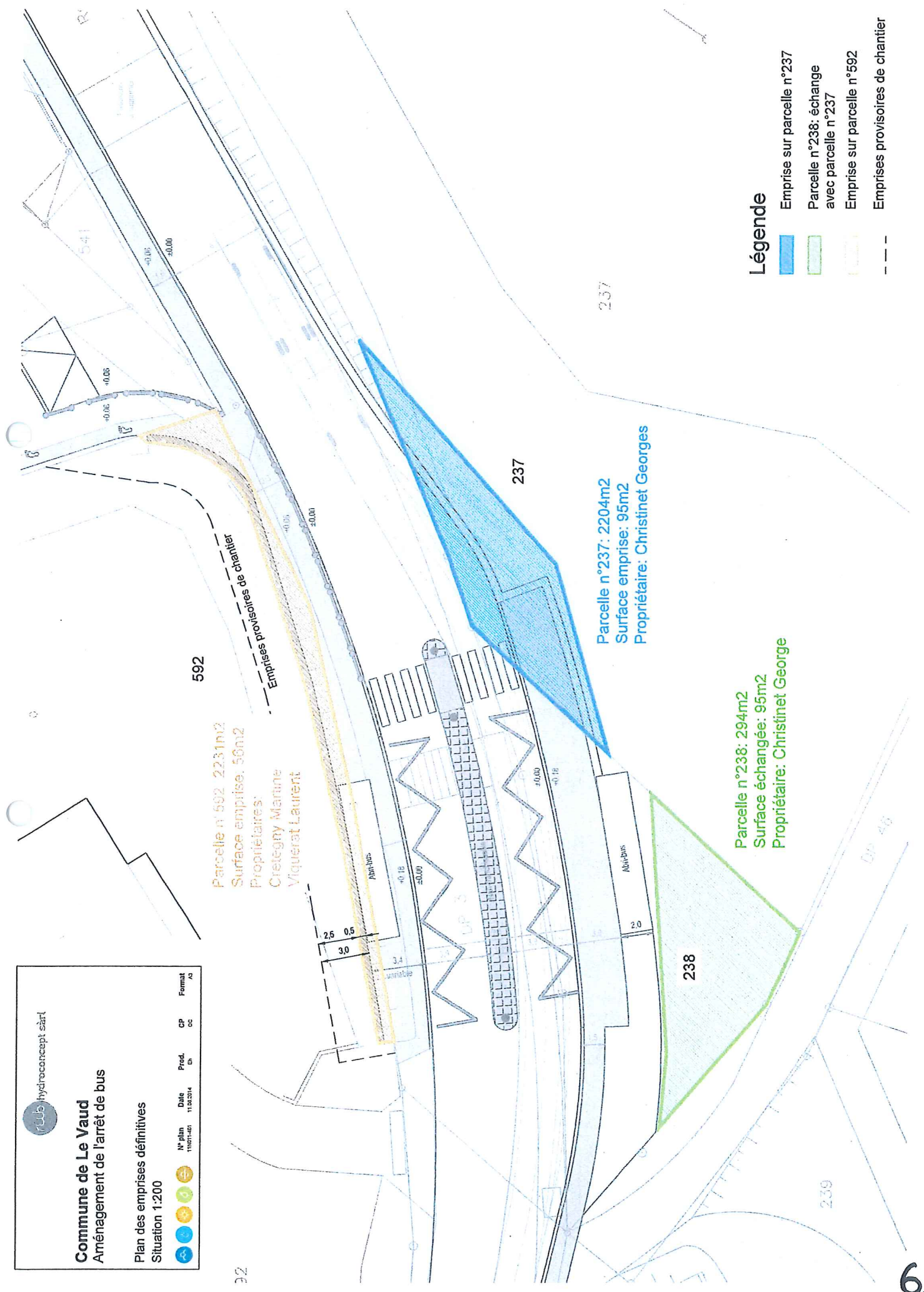
Parcelle n° 592: 2231m<sup>2</sup>  
Surface emprise: 56m<sup>2</sup>  
Propriétaires:  
Cretegy Marine  
Viquerat Laurent

Parcelle n° 237: 2204m<sup>2</sup>  
Surface emprise: 95m<sup>2</sup>  
Propriétaire: Christinet Georges

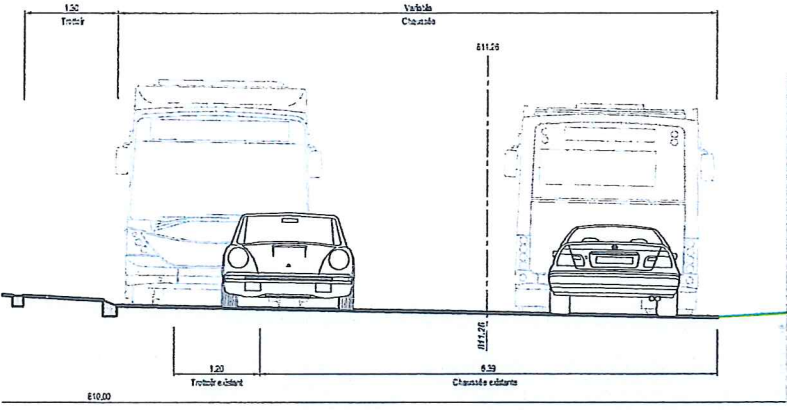
Parcelle n° 238: 294m<sup>2</sup>  
Surface échangée: 95m<sup>2</sup>  
Propriétaire: Christinet George

**Légende**

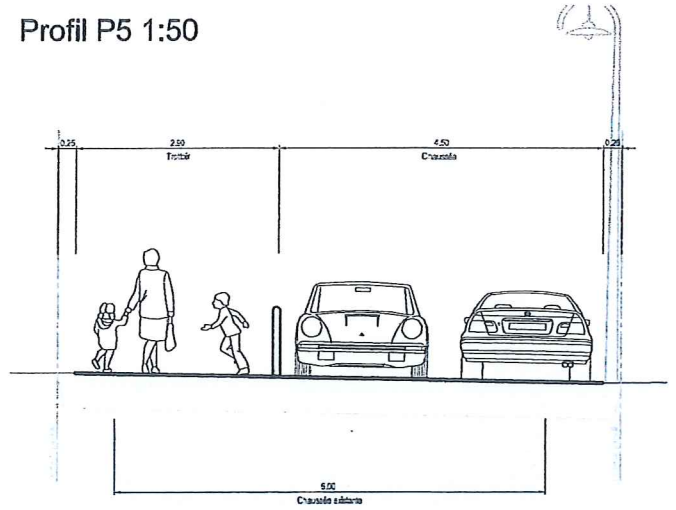
- Emprise sur parcelle n°237
- Parcelle n°238: échange avec parcelle n°237
- Emprise sur parcelle n°592
- Emprises provisoires de chantier



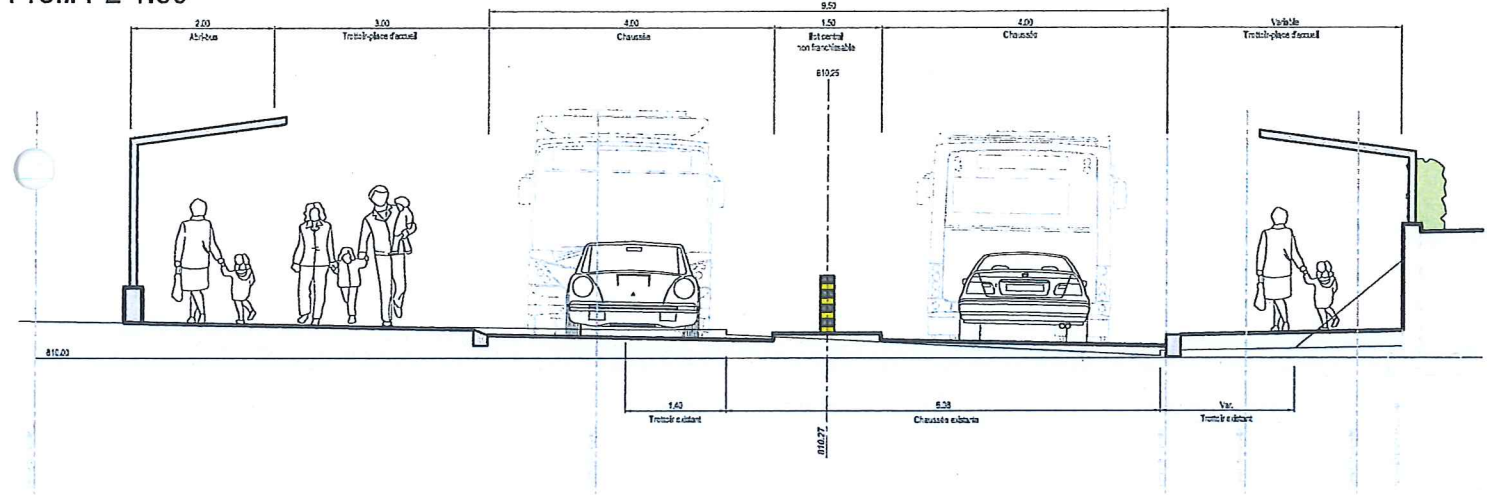
Profil P1 1:50



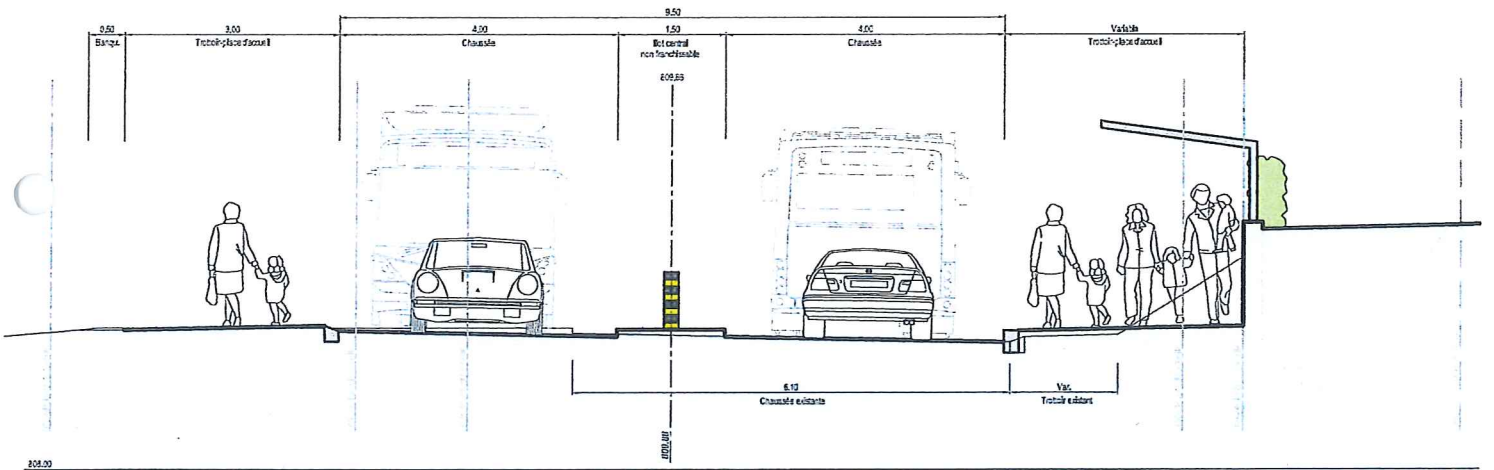
Profil P5 1:50



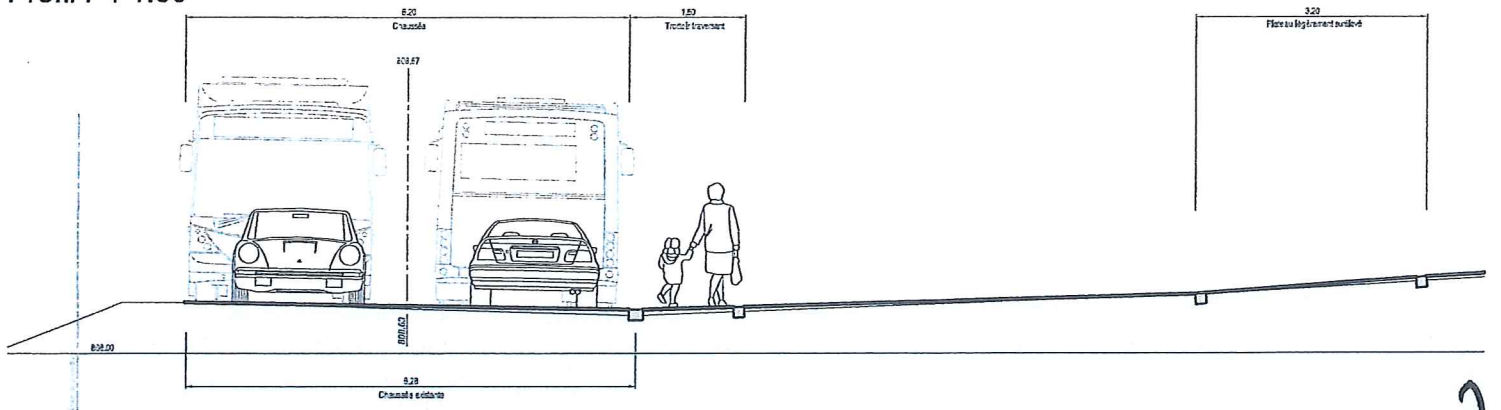
Profil P2 1:50



Profil P3 1:50



Profil P4 1:50



## MODÈLE DU TYPE D'ABRI-BUS DÉSIRÉ

(A savoir que celui-ci mesure 3 mètres et que ceux prévus sur Le Vaud feront 10 mètres)

